

Compte-rendu de la Réunion de Conseil Municipal

du mercredi 8 novembre 2023

Travaux Rue de la Mairie : Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue de la Mairie ont débuté le mercredi 11 octobre dernier au niveau du carrefour avec la Grand-Rue. Les nombreux réseaux souterrains secs et humides présents à ce carrefour et la technicité des opérations à réaliser ont nécessité un temps d'intervention à ce niveau, assez long. La Grand-Rue est restée en circulation alternée pendant deux semaines. Une fois passée la cour d'accès aux ateliers de l'entreprise First Stop, les travaux ont été moins complexes et ont pu avancer un peu plus rapidement. Ces travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement conduits par l'entreprise Sade, devraient être terminés vers le 17 novembre s'il n'y a pas de retard dû aux intempéries. L'entreprise Thivent T.P. prendra la suite pour réaliser le revêtement de la chaussée et les aménagements des trottoirs et autres espaces de cheminement sécurisé des piétons. Le temps nécessaire pour cela est estimé à un peu moins d'un mois et sera pour partie lié aux conditions météorologiques. Les congés de l'entreprise pourraient être également à prendre en compte. Comme depuis le début de cette opération sur la Rue de la Mairie, le maximum continuera d'être fait par les entreprises pour faciliter autant que possible l'accès au commerce ainsi que la circulation des riverains et des autres usagers de la voie.

Concernant le financement de ces travaux, la partie relative aux eaux pluviales ainsi que la réfection de la voie et ses aménagements de sécurité, seront financés sur fonds propres par le budget principal sans recours à l'emprunt. Une subvention de ce même budget principal avait été envisagée en direction du budget assainissement pour financer l'avance de trésorerie nécessaire en attente du versement des subventions attendues et du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Après avoir échangé avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et les services de Charlieu Belmont Communauté (CBC) à qui la compétence assainissement devrait être transférée au 1^{er} janvier 2025, il s'avère plus intéressant pour la commune d'avoir recours à un emprunt à court terme porté par le budget concerné. Le conseil municipal valide ce principe et étudie les propositions faites suite à la sollicitation de trois banques, sur la base d'un emprunt relai d'une durée d'un an pour un montant de 60000 €. La proposition du Crédit Mutuel à un taux fixe de 4,20% est retenue. Cet emprunt sera entièrement remboursé dans l'année 2024, c'est-à-dire avant le transfert de la compétence assainissement à Charlieu Belmont Communauté.

Programmation des futurs travaux sur le réseau d'assainissement collectif : Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la commune, validé voici un an a planifié les travaux à conduire sur le système d'assainissement collectif du bourg. La priorité n°1 du SDA est la mise en séparatif du réseau de la rue de la Mairie dont les travaux sont en cours. La priorité n°2 est la mise en séparatif de la tranche de la Grand-Rue allant du carrefour avec la Rue de la Mairie jusqu'à la station d'épuration située en haut de la Route de Jarnosse. Le conseil municipal avait envisagé la réalisation de cette tranche de travaux sur 2024. Si ce point était validé, entre le temps d'attente des réponses aux demandes de subventions faites et les délais de la procédure réglementaire du marché public, les travaux ne seraient pas en mesure de démarrer avant le mois d'octobre 2024 avec un achèvement en début d'année 2025.

Le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes intervenant au 1^{er} janvier 2025, le suivi du chantier, le paiement des factures et les rentrées des subventions

seraient assurés par Charlieu Belmont Communauté à partir de cette date. Si le financement des travaux s'appuyait en partie sur une éventuelle subvention du budget principal de la commune en direction du budget assainissement comme l'avait envisagé le conseil municipal, cette subvention devrait être versée avant le 31 décembre 2024.

La commission intercommunale en charge de la réflexion sur le transfert de compétence s'est réunie. La réunion a été un peu compliquée et n'a pas abouti sur des propositions ni sur des orientations claires et partagées par les participants. La conférence des Maires de Charlieu Belmont Communauté doit travailler le jeudi 9 novembre pour essayer d'avancer sur la problématique du transfert de compétence. Le conseil municipal se réunira à nouveau le 15 novembre pour étudier les orientations données par les Maires, lesquelles pourront orienter le choix communal sur la pertinence ou non de réaliser les travaux de la Grand-Rue en 2024.

Tarifs 2024 de l'assainissement collectif : Les éléments concernant le tarif moyen payé par les usagers raccordés au service d'assainissement sur le périmètre de la communauté de communes ont été réactualisés récemment. Dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis la signature de la charte intercommunale de convergence dans les pratiques des communes en vue du transfert de compétence qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal étudie les évolutions nécessaires pour se rapprocher en 2024 de ce tarif moyen actualisé. Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal valide un prix de l'assainissement de 1,60 €/mètre cube pour la part variable liée à la consommation d'eau potable et de 52 € pour la part fixe. La prochaine évolution des tarifs devrait être décidée au niveau intercommunal.

Centrale photovoltaïque : L'enquête publique concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge publique est close depuis le vendredi 19 octobre 2023. Aucune remarque n'a été faite lors des quatre permanences publiques du commissaire enquêteur qui se sont tenues en mairie, ni sur le registre qui était à disposition du public au secrétariat de mairie. Les services compétents vont poursuivre l'étude du dossier. Si l'autorisation de construction est obtenue, le projet devrait pouvoir se concrétiser en 2025.

Ecole : La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), a adressé un courrier à la commune pour attirer l'attention de la municipalité sur le bas niveau du nombre d'élèves inscrits à l'école pour l'année scolaire 2023/2024, au regard des quatre classes que l'établissement compte aujourd'hui. L'étape suivante est la prévision d'effectif pour la rentrée 2024 qui sera établie dans les semaines à venir et transmise à la DSDEN. Factuellement, il y a 18 élèves aujourd'hui en CM2 qui vont partir de l'école pour entrer en sixième l'an prochain. Le nombre d'inscriptions nouvelles attendues ne couvrira pas les départs prévus. L'effectif actuel est de 77 élèves pris en compte par les services de l'Education Nationale. Cette baisse des effectifs est la conséquence d'une diminution du taux de natalité sur tout le bassin roannais et plus largement sur la France dans son ensemble. Il n'y a pas de projets de constructions nouvelles qui localement pourraient permettre d'envisager l'arrivée d'un nombre suffisant d'enfants pour impacter significativement le niveau de l'effectif de l'école. Corinne Berthon va prendre contact avec les familles des élèves en âge d'être scolarisés l'an prochain et avec les assistantes maternelles de la commune.

Performance énergétique des bâtiments : Le groupe de travail impliqué dans la construction d'un projet d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux s'est réuni à plusieurs reprises depuis trois mois pour avancer sur le sujet. Les actions à conduire

prioritairement concerneraient l'école qui intègre les bâtiments ayant les volumes chauffés et éclairés de manière continue les plus importants. L'objectif a été de flécher les actions ayant le retour sur investissement le plus fort et le plus rapide possible. La réduction des hauteurs sous plafond de la salle d'évolution, de la classe maternelle, de la classe des cours moyens et de la grande salle du bâtiment ancien est envisagée. Dans cette dernière, l'isolation thermique des murs s'avérerait également utile. Une liste de toutes actions pouvant potentiellement être conduites a été établie puis travaillée avec Franck Longin, Maître d'œuvre et Fabien Condon, technicien intervenant du Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL). Une partie des travaux devrait pouvoir être éligible aux co-financements issus du programme d'aide aux communes « Révolution » du SIEL. Une subvention d'un montant de 48000 € a déjà été validée par la Région. Le conseil municipal prend acte de l'avancée de la réflexion et mandate le groupe de travail pour continuer de travailler sur le sujet. Si le projet est suffisamment avancé, un dossier de demande de subvention sera déposé cette année auprès des services du Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Procédure de rappel à l'ordre : Un point sur les procédures de rappel à l'ordre avait été inscrit à l'ordre du jour. Compte-tenu des nombreux autres sujets qui se sont rajoutés et qui doivent impérativement être traités dans la séance en cours, celui-ci est reporté à une date ultérieure.

Plan Local d'Urbanisme : Depuis bientôt un an, sous la conduite de Jean-Michel Brisebrat, le conseil municipal et une commission dédiée ont repris le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le bureau d'études « Réalités » qui accompagne la commune sur ce sujet a été contacté pour que lui soit présenté le travail effectué et pour faire un point de situation complet. Sur cette base, il a été demandé à « Réalités » de proposer un devis pour conduire la suite de la démarche jusqu'à la validation complète du PLU. L'offre qui a été faite est d'un montant de 23886 €. Jean-Michel Brisebrat a également sollicité des bureaux d'études spécialisés dans les études environnementales. Ces études complémentaires sont aujourd'hui imposées dans le cadre de l'élaboration des PLU. L'offre la mieux placée financièrement est celle du cabinet Bioinsight d'un montant de 9720 €. Compte-tenu du coût global élevé, le conseil municipal décide de reporter la prise de décision sur la suite à donner à ces offres de service. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance après analyse et échanges sur le bienfondé de cet investissement au regard de la planification d'un éventuel prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Un avis des services de l'Etat sera éventuellement sollicité.

Service de l'eau potable : Le Syndicat des eaux (SIADEP) a publié son Rapport sur la Qualité et le Prix du Service (RPQS) pour l'année 2022. Ce rapport a été transmis dès réception à l'ensemble de l'équipe municipale pour que chacun des conseillers municipaux puisse, comme il se doit, en prendre connaissance. Didier Robin, Vice-Président du SIADEP, répond aux questions posées par Jean-Michel Brisebrat au sujet de l'installation des compteurs sectoriels et des critères prévalant pour le choix des linéaires de canalisations à renouveler.

Vie associative : Rodolphe Lachize, Président de l'Association Sportive de Villers (ASV), avait sollicité un rendez-vous en mairie pour évoquer un certain nombre de sujets.

L'effectif du club est en hausse et pourrait bientôt se rapprocher des 250 licenciés. L'encadrement a pu se structurer à proportion de la croissance de l'effectif. Le budget de fonctionnement du club reste à un niveau très élevé. Pour faire face aux hausses des dépenses, le prix des licences a été revu fortement à la hausse et tous les postes d'économies possibles ont

été recherchés. L'ASV a acquis une machine à laver le linge pour assurer le nettoyage des maillots et supprimer les 2500 € annuels que cela coûtait jusqu'alors lorsque c'était une entreprise qui assurait ce service.

Le dysfonctionnement d'un rideau métallique de la buvette a été évoqué. La commune a fait passer l'entreprise qui l'avait posé. Il semblerait que les pièces de la charpente aient bougé et qu'il serait nécessaire de couper l'extrémité des lames constitutives de ce rideau. Un devis soit être transmis pour réparer ce dysfonctionnement.

L'ASV souhaiterait réaliser quelques petits travaux avec la mise en place de fils d'étendage dans les locaux annexes de la buvette et la pose d'étagères dans le bâtiment des vestiaires sportifs.

La gestion des poubelles a également été évoquée afin de voir comment gérer les déchets sans augmenter le coût pour la commune de la redevance des déchets ménagers.

Les vestiaires sportifs ont plus de 17 ans. La peinture du plafond des douches et de certains autres points commence à se dégrader. Il sera vu avec Fabrice Bailly, agent technique, si des travaux de remise en état peuvent être programmés sur l'hiver, à la période où les travaux d'entretien extérieur sont moins nombreux.

En 2024, l'ASV fêtera ses 50 ans. Les festivités se dérouleront sur le week-end du samedi 29 et du dimanche 30 juin 2024. Le programme reste encore à affiner. Le club sollicitera une subvention pour contribuer au financement de cette manifestation locale. La réponse du conseil municipal sera apportée lorsque le programme aura été défini plus précisément. A l'occasion de ce cinquantième anniversaire, les responsables de l'association souhaiteraient donner au bâtiment recevant les vestiaires sportifs, le nom d'Henri Gaillard qui fut Président du club durant 25 ans. Le conseil municipal échange sur ce point. Des suggestions de nomination de salles communales ont déjà été faites par le passé sans qu'une suite favorable y ait été donnée. Il est difficile de mesurer qui a apporté le plus dans la vie d'un collectif quel qu'il soit. Nombreux sont ceux qui ont œuvré fortement pour l'ASV, comme pour de nombreuses autres associations locales et qui mériteraient de voir leur nom attribué à un lieu de la commune en lien avec leur engagement passé ou actuel. Plusieurs exemples sont donnés et il apparaît impossible de pouvoir dédier un lieu à chacun. Jean-Pierre Thévenet émet l'idée de pouvoir avoir une plaque où seraient inscrits soit le nom des Présidents successifs de l'association, soit le nom de l'ensembles des personnes méritantes répondant à certains critères restant à définir. Un retour expliquant l'avis du conseil municipal sera fait au Président de l'ASV.

Le sujet du stade est ensuite une nouvelle fois évoqué. L'état dégradé de la pelouse et la pente du terrain sont des points problématiques. La réfection du stade en diminuant la pente pour la ramener à un centimètre par mètre et en mettant en place un gazon synthétique, coûterait au moins 1 million d'euros hors taxe. Ce montant se diviserait à peu près à parts égales entre le coût des travaux de structuration et ceux propres au gazon synthétique. Le taux de subvention envisageable pourrait être de 50% pour le gazon. Il serait d'un niveau inférieur pour les travaux de structuration. L'amortissement du gazon synthétique se ferait sur une durée de vingt ans. L'investissement global représenterait donc une forte charge à amortir qui pèserait annuellement lourdement sur les dépenses de fonctionnement.

L'ensemble des éléments financiers, les potentiels impacts fiscaux concernant ce projet mais aussi de manière beaucoup plus large, le contexte communal avec ses contraintes et ses

spécificités, ont été expliqués de manière très transparente et détaillée au Président de l'ASV. Les autres attentes, toutes aussi légitimes et motivées, exprimées par les responsables de l'Avenir Musical de Villers et par ceux de la bibliothèque, concernant l'extension des salles respectivement mises à disposition, ont également été évoquées. Si elles devaient se concrétiser, leur financement, leur amortissement et leurs charges de fonctionnement viendraient également peser fortement sur le même budget communal qu'un éventuel investissement dans un stade.

La commune a déjà un nombre notoirement plus important d'infrastructures qu'une collectivité de niveau de population comparable. Il a fallu financer la construction de ces infrastructures et il faut aujourd'hui assumer les charges de fonctionnement, d'entretien et d'amortissement. Indépendamment de tout nouvel investissement, si la commune n'avait pas une gestion très serrée de ses dépenses et si elle avait des charges de fonctionnement par habitant au niveau de la moyenne des communes du secteur, elle ne serait pas en mesure d'équilibrer son budget sans un recours à de fortes augmentations d'impôts.

Le soutien permanent via les investissements ou les conseils apportés par la municipalité aux associations avaient pour objectif de les aider à assurer leur pérennité et leur rôle de création de lien social dans la commune. Grâce à cela et au formidable travail de très nombreux bénévoles très impliqués la vie associative locale continue son développement là où ailleurs, le plus souvent elle est en recul.

Ce développement continu pose aujourd'hui plusieurs problèmes qui ne peuvent pas ne pas être pris en compte :

- Celui des infrastructures, précédemment évoqués avec des attentes en partie justifiées mais qui ne sont plus en adéquation avec le potentiel financier de la commune.
- La prédominance de plus en plus forte et majoritaire de personnes extérieures à la commune dans l'effectif des associations. L'objectif de lien social local tend à reculer dans la mesure où il y a de moins en moins de contact entre les membres de chaque association et les autres composantes de la vie locale. Plusieurs indicateurs objectifs autres que les éléments chiffrés des effectifs confirment cela. La dynamique associative augmente mais elle devient très verticale alors que c'est la transversalité qui est créatrice d'un maillage social local large et solide.
- Les contribuables qui financent le fonctionnement et l'investissement des infrastructures locales en sont devenus des usagers souvent très minoritaires. Cela pose la question de l'acceptation d'éventuelles fortes hausses d'impôts pour financer des infrastructures qui profitent à une minorité de la population.

La situation est complexe car elle intègre des éléments techniques, financiers, fiscaux et humains. Le contexte sociétal général évolue de plus en plus rapidement et ces évolutions globales impactent également progressivement la vie locale. Le conseil municipal qui souhaite continuer d'accompagner la vie associative doit réfléchir, en concertation étroite avec les responsables des associations, pour voir comment il peut être possible de soutenir les bénévoles et d'aider à la pérennisation des activités existantes en s'adaptant à une réalité financière et fiscale incontournable et à un environnement humain en renouvellement permanent. Sans ce travail, ce sont les équilibres budgétaires et fiscaux de la commune qui seront en cause à plus ou moins long terme. Cela pourrait avoir comme conséquence de conduire la collectivité à ne plus être en mesure de faire fonctionner les infrastructures existantes aujourd'hui et qui sont indispensables

à la vie associative. Cette incontournable réflexion sur les paramètres budgétaires et fiscaux devra également intégrer les objectifs en termes de lien social.

Lotissement « Le clos des Jardins » : Les services de Direction Générale des Finances Publiques a confirmé que l'application de la TVA sur marge pour trois lots du lotissement le Clos des Jardins n'aura pas d'impact sur les propriétaires concernés. La TVA sur marge s'appliquera à la vente du lot restant qui devrait intervenir dans les prochains mois.

Mise en conformité du stade : Un représentant de la délégation de football du Roannais est venu contrôler la conformité du stade dans le courant du premier semestre. La hauteur des buts n'était pas conforme et les arcs-boutants qui supportaient les filets n'étaient pas réglementaires et devaient être remplacés par les tiges métalliques placées à l'arrière des cages. Jean-Pierre Thévenet, premier adjoint et Fabrice Bailly, agent technique, ont réalisé en juillet les actions de mise en conformité. Après un premier contrôle, il a fallu déplacer de quelques centimètres les tiges placées derrière les buts du haut. Cela a été fait immédiatement. Un second contrôle a permis de valider la conformité du stade avec la réglementation.

Convention de mutualisation : Les communes de Villers et de Saint-Hilaire-sous-Charlieu avaient jusqu'alors deux contrats distincts concernant les logiciels de gestion communale et les contrats annuels d'abonnement, d'hébergement et de maintenance relatifs à ces logiciels. En 2022, les deux collectivités ont décidé de lancer communément une mise en concurrence des fournisseurs de logiciels avec pour objectif d'améliorer la qualité du service tout en diminuant les coûts. Après de longues négociations, le fournisseur Berger-Levrault a été retenu avec des conditions financièrement très favorables. Avec des frais d'installation et de formation de maintenance partagés, c'est une économie de plus de 4000 € réalisée par chaque collectivité grâce à l'acquisition mutualisée du nouveau logiciel. Avec un seul contrat de maintenance renégocié à financer, les communes économiseront chacune près de 1000 € supplémentaires par an.

La commune de Villers avait conduit la négociation, porté le dossier et assuré le paiement des factures. Pour que Saint-Hilaire puisse rembourser sa part, il est nécessaire que les communes signent une convention qui définira les conditions d'acquisition du logiciel et celles du règlement des charges annuelles liées à la maintenance, à l'abonnement et à l'hébergement.

Le conseil municipal valide la proposition de convention et le montant des remboursements à percevoir qui seront de 5124 € pour les factures liées à l'acquisition et l'installation du logiciel, la récupération des données, et la formation. Le remboursement des dépenses annuelles sera de 1358,68 € pour l'année 2022 et de 1388,09 € pour 2023. Les régularisations se feront ensuite annuellement comme c'est le cas pour les nombreuses autres opérations de mutualisations fructueuses conduites par les communes.

Programme voirie 2024 : Jean-Pierre Thévenet a demandé des estimations financières pour la réfection de la Route du Bois Noé. Cette voie est mitoyenne avec la commune de Saint-Hilaire-sous-Charlieu. Deux solutions techniques sont envisagées avec un écart de 10000 € entre elles. Jean-Pierre Thévenet doit rencontrer Christophe Collet, Adjoint en charge des voiries à Saint-Hilaire, pour définir quelle technique sera retenue et comment le dossier sera porté par les deux communes. Une estimation a également été demandée pour la consolidation des rives du Chemin des Varennes. Le conseil municipal valide ces deux propositions d'entretien des voies communales pour le programme voirie 2024 porté par le SIVOM des Varennes.

Amendes de Police : Suite à un dossier déposé l'an dernier, le conseil municipal est informé qu'une somme de plus de 19000 € a été versée à la commune dans le cadre des fonds issus des

amendes de police, pour contribuer au financement des travaux de sécurisation qui vont être réalisés en décembre Rue de la Mairie.

Dans la continuité des aménagements ayant conduit progressivement depuis 2012 à améliorer la sécurité des déplacements des piétons dans le bourg et en direction des quartiers qui se sont développés, des actions pourraient être programmées en 2024. Ces actions seraient conduites au quartier de la Bourassière. La première sur la partie haute du Chemin Berthier à partir du carrefour avec la Grand-Rue et au plus loin, jusqu'à hauteur de l'impasse de la Bourassière. La création d'un trottoir permettrait de protéger les piétons le long d'un chemin dont le trafic a fortement augmenté depuis vingt ans. Le point le plus dangereux se trouve à proximité du carrefour à cause de l'étroitesse de l'emprise totale de la voie, de l'absence de trottoir, du manque de visibilité et de quelques automobilistes arrivant à des vitesses totalement inappropriées.

La seconde action de sécurité envisagée se situerait toujours dans le même quartier, le long de la Route de Roanne. Le trottoir existant partant de l'entrée de la commune passant devant GD Garage et devant les logements d'Opheor serait étendu en direction de la Bourassière, aussi loin que possible sans entraver l'accès aux propriétés privées ni créer de problème de gestion des eaux de pluie. Ensuite, là où il ne sera pas possible de créer un trottoir pour des raisons d'accès des véhicules aux cours, des surlargeurs de goudrons permettant la circulation des personnes à mobilité réduite ainsi que la pose ponctuelle de bordures pour canaliser les flux de véhicules, sont envisagées. Cet aménagement permettrait de sécuriser le dernier tronçon qui ne l'est pas encore dans la partie agglomérée le long de la route départementale où passent plus de quatre mille véhicules par jour.

Jean-Pierre Thévenet a demandé des devis pour ces deux opérations. Le conseil municipal émet un avis favorable au principe de la sécurisation de ces deux points qui font partie de la liste des zones répertoriées au premier semestre 2023 dans le cadre du travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.